

# Délibération du Conseil d'administration

## Séance du 25 juin 2024

**Présents** MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON représentant le conseil municipal.  
Mmes Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO (arrivée au point n°2), Christelle TREHET-COLLET, Monique LE BIHAN, Marie-Chantal GUILLOT (arrivée au point n°2) représentant les associations.

**Absent excusé ayant donné pouvoir**

M. Paul ABLINE

Mme Marie-Chantal GUILLOT

**Absents excusés**

M. Gérald BOUSSICAULT  
Mme Corinne PICARD

**Assistaient également**

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,  
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé,  
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôles,  
Mme Sandra MARCELLOT, responsable du pôle hébergement et prévention du vieillissement.

**Convocation adressée le 21 juin 2024, CASF, article R123-16**

---

**POINT N°3 – BUDGET CCAS – COMPTE ADMINISTRATIF, EXERCICE 2023 – APPROBATION**

Madame CHOUTEAU, ayant été élue Présidente de séance, présente le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Jean-Paul PAVILLON, Président du CCAS, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

M. le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Mme CHOUTEAU demande au conseil d'administration de :

1°/ lui donner acte de la présentation du compte administratif lequel se résume ainsi :

2023	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses/ Déficit	Recettes /Ex- cédent	Dépenses/ Déficit	Recettes /Ex- cédent
Réalisations	645 981,46 €	669 846,78 €	18 544,66 €	14 487,48 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>23 865,32 €</b>	<b>4 057,18 €</b>	
Résultat antérieur		30 631,12 €		8 128,82 €
<b>Résultats de clôture</b>		<b>54 496,44 €</b>		<b>4 071,64 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>			1 996 €	

2°/ Constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité (10 voix pour, le Président ne prenant pas part au vote).**

La Présidente de séance,

Edith CHOUTEAU

